



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 14 septembre 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 579, rang Sainte-Croix (lot 4 623 836 du cadastre du Québec), à l'intérieur de la zone forestière F-6 dans le secteur de la rivière Mauvaise.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le garage projeté puisse être implanté à une distance de l'ordre de 5 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres, comme l'exige l'article 10.3.2 *du Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 1330, rang Saguenay (lot 4 623 764 du cadastre du Québec), à l'intérieur de la zone agricole AVd-1.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que l'appentis du garage existant puisse être localisé à une distance de l'ordre de 0,44 mètre de la ligne latérale plutôt qu'à 1,2 mètre, comme l'exige l'article 10.3.2 *du Règlement de zonage 583-15*.

La demande vise également à autoriser que le garage projeté puisse être localisé à une distance de l'ordre de 1,33 mètre de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres, comme l'exige l'article 10.3.2 *du Règlement de zonage 583-15*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **14 septembre 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 31 août 2026.

La greffière,

Vicky Morasse